

Boisements domaniaux de Montardier

par Alain COURTOIS*

I.- Renseignements généraux

Les boisements domaniaux de Montardier ont une surface de : 203 hectares. Par aménagement approuvé le 20 mai 1980, ils ont été regroupés avec les boisements d'Alzon et St-Laurent-le-Minier pour former la Forêt Domaniale de La Vis (989 ha).

Les altitudes extrêmes sont 400 m et 896 m dans la forêt de Montardier qui se trouve dans la région I.F.N. des Causses.

L'exposition est au Nord.

Le climat est méditerranéen très marqué.

Précipitation annuelle moyenne : 1450 mm

Tm a : 12°5

Roche-mère constituée de calcaires dolomitiques du Géorgien, d'arkoses et conglomérats triasiques.

La forêt appartient à l'étage du chêne pubescent.

II.- Historique

Le reboisement des terrains de Montardier a été déclaré d'utilité publique par arrêté du 3 février 1864, au titre de la Loi du 28 Juillet 1860 sur le reboisement des montagnes.

Les premiers travaux de semis et plantations ont été commencés en 1865 et se sont poursuivis jusqu'en 1923.

Entre temps, l'Etat a acquis les terrains à la suite d'un jugement d'expropriation du 4 février 1886.

Les travaux de boisement ont porté sur 144 ha de terrains nus, localisés dans la partie Ouest dominant le village de Montardier. L'essence utilisée était le pin noir avec quelques cèdres mis en mélange.

III.- Aménagement ancien

La forêt de Montardier a été aménagée pour la première fois en 1924, en distinguant deux séries : une série feuillue à l'Est du massif traitant les peuplements de chêne blanc (58 ha), une série résineuse (144 ha) réglant les coupes d'amélioration dans la pineraie, à la rotation de 10 ans.

IV.- Travaux et aménagement récent

Dans les actuelles parcelles 19 et 20, sur une surface de 29 ha, des coupes rases par bandes de

20 à 25 mètres de largeur alternant avec des interbandes de même largeur, ont été pratiquées en 1968.

A l'automne 1969, ces bandes ont été reboisées en douglas (50 %) et cèdre (50 %). A la suite d'échec dans les zones plantées en douglas, des regarnis ont été entrepris avec des cèdres et des sapins de Nordmann en 1971.

En concurrence avec une végétation adventice très vigoureuse, ces plantations ont fait l'objet de travaux de dégagements longs et coûteux de 1971 à 1986.

Le nouvel aménagement de 1980 créant la forêt domaniale de La Vis par regroupement de diverses séries R.T.M., a placé les 144 ha de boisement de Montardier dans la situation suivante :

78 ha (dont les parcelles 19 et 20) dans un groupe de régénération élargi,

66 ha dans un groupe d'amélioration pour une durée de 20 ans, de 1980 à 1999.



Photo 18 : Forêt domaniale de Montardier. Peuplement de pins noirs de 80 ans.
Photo Ph. N.

* ITEF, Chef de division O.N.F. Vigan.

Les travaux de suppression et reboisement des interbandes ont commencé par petites touches (problème paysager) dans la parcelle 20 :

- en 1986, sur 1,5 ha, - replanté en cèdre et pin noir
- en 1988, sur 1 ha - " " " " "
- en 1989, sur 2,5 ha (en cours d'exploitation).

V.- Production

Les peuplements résineux initiaux n'ont jamais été inventoriés. L'on peut tenter d'estimer la production total de ce boisement grâce à un martelage réalisé en 1969 en vue de coupe à blanc sur deux coupons.

- Surface : 12 ha - Nombre de Pins : 5608
- Volume-tige : 2.297 m³, soit un volume sur pied recensé d'environ : 190 m³/ha
- Volume prélevé en amélioration de 1924 à 1966 : 7 802 m³, soit un volume de : 7 802 = 54 m³/ha 144
- Production jusqu'à 1969 : 190 + 54 = 244 m³/ha
- Age moyen du peuplement en 1969 : 75 ans environ
- Production moyenne : 3,25 m³/ha/an

A.C.



Photo 19 : Peuplement de pins noirs de 80 ans
Photo Ph. N.

Le groupement forestier de Roquedur

par le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon - Montpellier

Créé en 1964 le Groupement forestier de Roquedur s'étend sur 254 ha dans la commune de Roquedur (Gard) située à 6 km au Sud-Est du Vigan.

La constitution et le reboisement de cette unité de gestion ont permis de revaloriser un territoire de moins en moins productif pour les agriculteurs qui l'abandonnaient progressivement.

Le milieu naturel

1. - Géologie :

Avancée des terrains anciens et primaires des Cévennes entre les calcaires jurassiques de la bordure sous-cévennoise à l'est (région de Ganges) et du Causse de Montdardier-Blandas à l'ouest (extrémité du Causse du Larzac). Le sous-sol du groupement comporte des schistes bruns ou noirs avec quelques bancs gréseux ainsi que des calcaires cambriens ou secondaires (Lias ou Trias) étroitement imbriqués dans les schistes.

2. - Relief :

Sévère, de 250 m à 650 m d'altitude. Pentes souvent voisines de 50 %. Exposition générale Nord sur 200 ha environ.

3. - Hydrographie :

Ruisseaux de Saint Loup et de Camplos, coulent d'ouest en est et se jettent dans l'Hérault. A l'ouest, ruisseau de l'Arre, coule du sud au nord dans l'Hérault.

4. - Climat :

la température moyenne annuelle 12°4 est assez élevée et résulte d'un été chaud, moyenne de juillet 21° et d'un hiver assez doux 5°3 en janvier.

Pluviométrie 1371 mm avec maximum d'automne et d'hiver et déficit estival sensible (161 mm sur les trois mois de juin, juillet et août sous forme d'orages peu bénéfiques). Le principal risque climatique résulte des écarts très importants par rapport à la moyenne : une